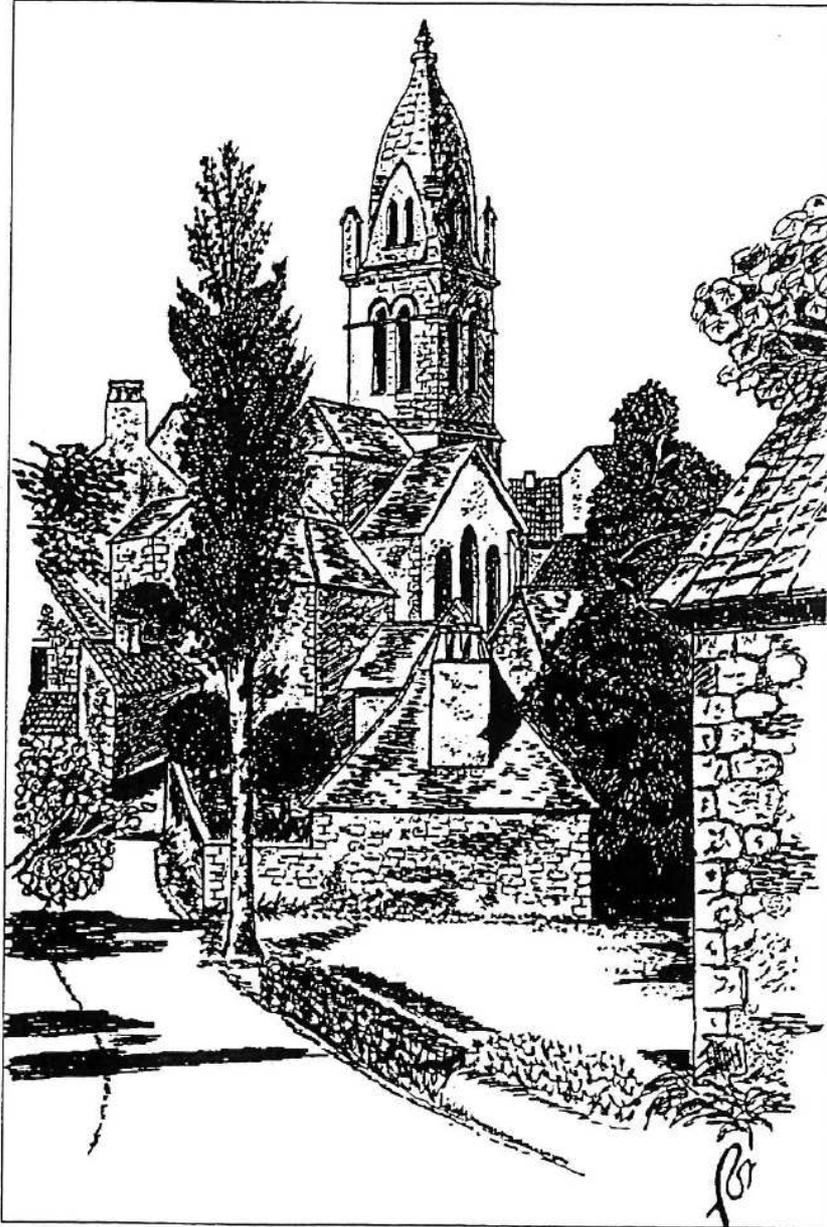




Lou Tambourinaire

N° 163 – AOÛT 2016



Bulletin Municipal d'Informations
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

(Distribution gratuite)

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire.....	1

LA VIE MUNICIPALE

Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 24 Mai 2016.....	2,3,4,5,6,7
▪ Du 14 Juin 2016.....	7,8,9,10
Nouveaux habitants – Décès – Listes électorales	11
Renseignements utiles.....	12
Information à la population.....	13,14,15,16,17
Communauté de Communes Portes Sud Périgord	17

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les Associations de la Commune	18
ABT	19
2CV en Fauxlie's	19
Concert du 13 Août en l'Eglise de FAUX	20
Comité des Fêtes – Fête votive	21
Création et Loisirs	22
FC FAUX	23, 24
Escapade Artistique à La Barde	25
Randonnée Théâtre par le Poney club de Ste Foy	26

INFORMATIONS DIVERSES

Permanences.....	27
Mémento	28
Paroisse St Martin des Vignes	28
Commerçants et artisans de la commune.....	29
Ordures ménagères – bulletin réponse.....	30



Rédaction	Alain LEGAL Yolande FORMAGGIO Laure BOURDÉ
-----------	--

Tirages	Mairie de FAUX
---------	----------------

Distribution	Les élus
--------------	----------



LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons
ainsi du papier....*

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens

Nous voilà de nouveau confrontés à des actes de barbarie, qui frappent notre pays et notre société. Au nom du Conseil Municipal, je souhaite avoir une pensée particulière pour les victimes et leurs familles et leur apporter un message de solidarité et de soutien dans ces moments terribles.

Ces tragédies appellent à une réponse ferme et sans faille de la République, élus et citoyens, sans exception nous devons nous tenir prêts à une réponse populaire, et républicaine face à ces événements tragiques.

Notre avenir commun dépendra de notre capacité à agir collectivement et pacifiquement et à nous rassembler face à l'horreur.

A ce titre, je ferai référence au dernier éditorial de Jean Claude Guillebaud sur le Sud Ouest Dimanche du 24 juillet, où il porte un regard très pertinent sur le comportement de la classe politique, en sachant ne pas « tous les mettre dans le même panier » et mettant en avant ceux qui sauvent l'honneur politique.

Les travaux sur notre commune continuent durant la période d'été, avec pour objectif d'améliorer le quotidien de chacun, au travers de la qualité des réseaux routiers qui traversent notre commune, et de faciliter la qualité de circulation, et celles des réseaux électriques avec des chantiers qui permettent de sectoriser l'alimentation en électricité et de limiter les pannes.

Je conçois que ces travaux apportent quelques nuisances aux riverains concernés, avec toutefois une durée qui reste très réduite au regard de l'amélioration apportée. Je demande à chacun d'entre vous d'être tolérant vis-à-vis des entreprises qui effectuent ces travaux, avec notamment des conditions de travail parfois difficiles.

Au titre des travaux terminés, la rénovation du local dédié au salon de coiffure est particulièrement réussie, permettant de vous apporter un service complémentaire de proximité. Je relaye à cette occasion l'invitation de Caroline Lafon pour l'inauguration officielle qui aura lieu le dimanche 21 août à 11 h 30.

Avec un été particulièrement ensoleillé, nos associations vous proposent tout au long de l'été, des animations nombreuses et de qualité, pour nous apporter réjouissance, convivialité, permettant de nous rassembler et de conforter ce lien social indispensable à la vie de notre société. A ce titre, je les en remercie très sincèrement.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

*Le Maire
Alain Legal*



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

Le vingt-quatre mai deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel (arrivé pour le sujet N° 2), BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Absentes, excusées : AGUESSE Rachel, MARCOMINI Chantal.

Madame Yolande FORMAGGIO a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1° classe à temps complet et suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial 2° classe pour 24 heures par semaine,
- Locations de Canguilhem et du local pour la coiffeuse ; création d'un service assujetti à la TVA,
- Rectification du montant de la Subvention DETR pour la nouvelle Mairie,
- Indemnisation par notre assurance,
- Subvention APE pour la sortie à WALIBI,
- Proposition N° 25 du schéma de coopération intercommunale ; fusion des S.I.A.E.P,
- Validation du choix de l'architecte pour le projet de la Mairie nouvelle,
- Règlement du marché,
- Questions diverses ; rapport annuel 2015 de l'ADIL, rectification du contrat d'assurance, démantèlement de Canguilhem.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 Avril 2016, à l'unanimité.

1 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1° classe à temps complet et suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial 2° classe pour 24 heures par semaine

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur René PIGEARD occupe les fonctions d'Adjoint Technique 2° classe depuis 2009. Depuis 1991 date à laquelle il est entré dans les services de la Mairie, il n'a jamais bénéficié d'avancement de grade car il aurait dû passer un examen. Cette année un avancement de grade est proposé en fonction de l'ancienneté et sans examen par le COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE ; René PIGEARD peut être nommé dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE 1° CLASSE à compter du 1° Juin 2016.

Pour permettre cette nomination, nous devons créer un poste d'ADJOINT TECHNIQUE 1° CLASSE à compter du 1° Juin 2016.

Dans le même temps, nous avons la possibilité de supprimer le poste d'Adjoint Technique 2° classe à 24 heures par semaine, anciennement occupé par Monsieur Dominique GOINGUENET, qui se trouve maintenant inoccupé.

Monsieur le Maire donne quelques explications sur les modalités d'avancement et de formation à destination du personnel ainsi que sur le rôle du CENTRE de GESTION et du C.N.F.P.T. (CENTRE NATIONALE de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE). Il explique que pour ce qui est de la gestion des postes, c'est le Conseil Municipal qui est décisionnaire et que pour le personnel, c'est du ressort du Maire.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique 1° classe à temps complet et de supprimer le poste d'Adjoint Technique 2° classe à 24 heures par semaine, à compter du 1° Juin 2016, à l'unanimité.

2 – Locations de Canguilhem et du local pour la coiffeuse ; création d'un service assujetti à la TVA

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une méthode spécifique doit être appliquée pour gérer les locations du site de Canguilhem ; aussi bien le circuit pour les formations que les terrains sur lesquels seront implantés les panneaux photovoltaïques avec l'indemnité de premier établissement et les loyers que va verser URBA SOLAR. Se trouve aussi concernée par cette procédure, la location du local pour le salon de coiffeuse.

Sur les conseils de Madame la Perceptrice, nous devons créer un « service assujetti à la TVA » à l'intérieur de notre budget principal pour ne pas perdre le bénéfice de la TVA ; ce qui nous évite de créer un budget annexe, qui fonctionnerait indépendamment. Nous conservons donc, avec le service assujetti à la TVA, la possibilité de consolider les excédents sur le budget principal. Dans le cas de création d'un budget annexe spécifique les excédents ne pourraient être ramenés sur le budget principal.

Nous devons délibérer et prévoir cette procédure à compter de la signature du bail définitif de Canguilhem.

Monsieur le Maire donne des explications sur l'application du régime de la TVA, spécifique aux Communes et différent de celui des professionnels.

Le Conseil Municipal décide de créer un service assujetti à la T.V.A, à compter du 15 juin 2016, à l'unanimité.

3 – Rectification du montant de la Subvention DETR pour la nouvelle Mairie

Lors de la préparation du dossier de demande de subvention DETR auprès de la Préfecture pour l'opération de « renforcement des services de proximité, de l'identité et de la vitalité du centre bourg » en 2013, nous avons pris en compte un montant de travaux de 502 000 €.

Ces chiffres ont été réactualisés ; nous devons donc rédiger une nouvelle délibération pour un montant de travaux de 458 445 € hors taxes et une subvention DETR de 114 611,25 €. Un accord de subvention a été donné par la Préfecture pour ces montants.

Le Conseil Municipal décide de rectifier ladite délibération, à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que nous venons de recevoir une notification de la Préfecture de la Dordogne pour un accord de subvention de 35 %, soit 48 602,83 € sur le projet de City Stade. Pour ce projet, une nouvelle demande va être argumentée suite au refus de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES dont l'intervention est subordonnée au portage par la Communauté de Communes.

Suite à la réflexion menée au sein du contrat social territorialisé avec la Mutualité sociale agricole, un cofinancement CAF / MSA pourrait être envisageable. A cet effet une convention sera mise en place avec la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD prévoyant que la Commune met à disposition les installations à la C.C.P.S .P pour les activités scolaires et périscolaires mais porte financièrement le projet. Cette convention sera soumise au Conseil Communautaire prochainement.

Ces installations serviront aux enfants de tout le territoire de notre Communauté de Communes, aux jeunes de FAUX et des communes environnantes.

Monsieur Emmanuel ROMERO propose que la Commission en charge de ce dossier se réunisse afin de le peaufiner.

La possibilité d'intégrer un skate parc dans cet espace est aussi évoquée.

4 – Indemnisation par notre assurance

La commune a reçu un chèque de 204,40 € de notre compagnie d'assurance GROUPAMA relatif à un bris de glace, en effet, la vitre du tracteur a été cassée par un caillou; nous avons demandé la prise en charge par l'assurance.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque, à l'unanimité.

Monsieur le Maire regrette le vandalisme commis à l'Ecole le week-end dernier ; une pierre a été jetée dans une fenêtre de la salle de classe. Il regrette amèrement cette violence gratuite. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

5 – Subvention APE pour la sortie à WALIBI

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 420 € à l'Association des PARENTS d'ÉLÈVES de l'ECOLE de FAUX, celle-ci ayant payé la facture du car amenant les enfants à WALIBI le 21 Mai 2016, pour des raisons juridiques ; la Commune n'ayant pas la compétence pour le transport des enfants.

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont accompagné les enfants à WALIBI ; la sortie s'est très bien passée, les enfants se sont bien amusés, il n'y avait pas trop de monde au parc donc les enfants n'attendaient pas longtemps avant de profiter des attractions.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 420 € à l'A.P.E, à l'unanimité.

6 - Règlement du marché

La Commission en charge du dossier « Marché » a fixé les grandes lignes de fonctionnement.

Les élus s'interrogent sur le fait de louer tables et chaises par les professionnels pour des activités commerciales alors que nous avons déjà une grosse demande des habitants et des associations et que la gestion globale devient lourde.

Pour le marché du vendredi matin qui se tient sur la Place du Foirail, partie goudronnée, la commission propose d'y aller progressivement en autorisant en un premier temps 2 marchands avec surface identique et longueur maximum de 5 mètres, l'enregistrement se faisant dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Des activités non alimentaires pourraient y être ajoutées mais la Commission souhaite en limiter l'emprise pour commencer.

En ce qui concerne les marchands ambulants et la vente à emporter ;

- Le camion pizza de Patrick PERIER le vendredi soir, déjà présent, continue comme par le passé,

- Le snack-sandwicherie-petite restauration de Monsieur Stéphane KIRTZ, étant un habitant de FAUX, est traité à part ; nous avons donné un avis de principe pour le lundi et l'avons autorisé à utiliser sa terrasse.

- Monsieur Laurent JOLLIS le jeudi matin, ne rentre pas dans la réglementation des marchés, étant dans le cadre d'une tournée, il reste aussi sans changement.

D'autres demandes d'emplacement pour le marché du vendredi et pour d'autres jours sont arrivées en Mairie ces derniers temps ; nous allons y répondre en fonction du cadre fixé ci-dessus, en maintenant l'objectif de limiter le nombre de marchands et la surface.

Les tarifs proposés par la Commission sont ; 5 € l'emplacement, 7,5 € pour la terrasse, 2 € pour un branchement électrique sur le principe de l'abonnement trimestriel, représentant un montant d'environ 50€

Une discussion entre les élus est engagée sur la question de la location des tables et des chaises aux professionnels. La demande se faisant dans un cadre commercial, il est confirmé que ce n'est pas dans le rôle de la Commune, de plus cette demande est en concurrence avec les particuliers et les associations.

Le Conseil Municipal - ADOPTE les propositions de la Commission sur le marché, les marchands ambulants, à l'unanimité – mais émet un avis défavorable à la location des tables et chaises aux professionnels, par 12 voix, 1 abstention.

7 - Validation du choix de l'architecte pour le projet de la Mairie nouvelle

Une réunion s'est tenue le 18 Mai afin de présenter le projet aux élus et expliquer la proposition architecturale retenue pour la construction de la nouvelle Mairie.

Un tableau de synthèse méthodologique et des plans ont été remis aux élus.

Le classement est le suivant ;

	Note sur le coût des honoraires	Note sur la valeur technique	Note finale
	40 %	60 %	100 %
RICHTER+PARTNER de BERGERAC (24)	38,94	38,75	77,69
BOXS Architecture St AUBIN de LANQUAIS (24)	40	47,25	87,25
Sarl COQ et LEFRANCOQ de SARLAT (24)	35,61	47,75	83,36
Sarl B.I.P de NONTRON (24)	34,07	42,25	79,32

Le cabinet d'architecte retenu est BOXS Architecture de SAINT AUBIN de LANQUAIS ; ce choix doit être confirmé par délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du choix du Coordonnateur SPS et Contrôle technique au moins disant, comme suit ;

DEPOUILLEMENT DES PLIS - APPEL D'OFFRES - Coordonateur SPS					
ANALYSE DES PRIX					
	SPS PERIGORD - Le Bugue 24260	ELYFEC - Bègles 33323	APAVE - PERIGUEUX 24054	A2C - Gourdon 46300	QUALICONSULT - Coulounieix Chamiers 24660
ENTREPRISES					
Mission Conception PRIX	225,00	208,00	370,00	504,00	920,00
Mission réalisation PRIX	1980,00	1781	1887,00	4242	2280
TOTAL	2205,00	1989,00	2257,00	4746,00	3200,00
TVA 20 %	441,00	397,80	451,40	949,20	640,00
TTC	2646,00	2386,80	2708,40	5695,20	3840,00
CLASSEMENT DES OFFRES	2	1	3	5	4

Le Coordonnateur SPS retenu est l'Entreprise ELYFEC de BEGLES (33).

DEPOUILLEMENT DES PLIS - APPEL D'OFFRES - Contrôle Technique				
ANALYSE DES PRIX				
	Bureau VERITAS - Le Bugue 24260	SOCOTEC - Perigueux 24000	APAVE - PERIGUEUX 24054	QUALICONSULT - Coulounieix Chamiers 24660
ENTREPRISES				
Proposition hors taxes	3690,00	4370,00	5320,00	7120,00
TVA 20 %	738,00	874,00	1064,00	1424,00
TTC	4428,00	5244,00	6384,00	8544,00
Observations				erreur dans l'intitulé de l'opération "St André d'Allas"
Supplément			Vérification accès handicapés 180 € TTC - Réglementation thermique 300 € TTC	
CLASSEMENT DES OFFRES	1	2	3	4

Le Contrôle Technique retenu est le Bureau VERITAS du BUGUE (24).

Le Conseil Municipal valide les choix de la Commission ; pour le Cabinet d'architecture, le Coordonnateur SPS et le bureau Contrôle Technique, à l'unanimité.

Dans les trois mois à venir il y aura un gros travail de finalisation du projet ; Monsieur le Maire souhaite élargir la commission travaux ; Mesdames Anne-Marie FONTAYNE et Bernadette DORLÉAC proposent de s'y joindre ; les réunions se feront de préférence le lundi.

8 – Proposition N° 25 du schéma de coopération intercommunale ; fusion des S.I.A.E.P

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette proposition concerne la fusion des S.I.A.E.P de MONESTIER, SIGOULES, EYMET et ISSIGEAC pour mise en œuvre au 1° Janvier 2017. Lors des séances des 3 novembre et 8 Décembre 2015, le Conseil Municipal n'a pas accepté la proposition du Préfet ; elle est soumise à nouveau au Conseil Municipal. A défaut de délibération dans le délai des 75 jours, l'avis du Conseil Municipal est réputé favorable.

Il donne la parole à Monsieur Patrick DUMON, délégué de la Commune auprès du S.I.A.E.P d'ISSIGEAC. Monsieur DUMON explique que les nouveaux statuts sont prêts et qu'ils seront proposés au vote le 6 Juin, date du prochain comité syndical. Il n'y a pas de changement sur la proposition de fusion issue de la dernière réunion de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale qui propose les nouveaux schémas des périmètres des communautés et des syndicats).

Les élus débattent sur l'utilité de créer un nouveau syndicat alors que la compétence alimentation en eau potable sera transférée aux Communautés de Communes en 2020. De nouveaux changements en découleront et le nouveau syndicat devrait avoir une existence courte. La compétence assainissement sera elle aussi transférée obligatoirement aux communautés en 2020.

Le Conseil Municipal se prononce par 9 voix contre, 4 abstentions.

9 - Questions diverses

Contrat d'assurance

Lors de la constitution d'un dossier du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ENERGIE nous avons dû mentionner la superficie du bâtiment de l'ensemble Mairie - salle des fêtes - Bibliothèque, nous nous sommes aperçus que la superficie mentionnée dans le contrat d'assurance était erronée ; le contrat d'assurance a été rectifié en ce sens.

Visite médicale pour Madame MAZEAU

Lors de l'embauche de Mme Dasolina MAZEAU Agent recenseur, la visite médicale d'embauche a été payée 2 fois par erreur. Nous avons remboursé à Mme MAZEAU la somme de 23 € qu'elle a déboursée à tort et maintenant nous devons encaisser le chèque du médecin qui a encaissé cette somme 2 fois.

Démantèlement de Canguillem

L'appel d'offres pour le démantèlement du site de Canguillem a reçu une seule proposition, il a été déclaré infructueux. Une entreprise spécialisée en désamiantage sera contactée, son devis sera soumis lors du prochain conseil.

Par le biais du TAMBOURINAÎRE, Nous allons proposer à la vente la charpente des buvettes et demander aux particuliers intéressés de se faire connaître ; ceux-ci devant assurer l'enlèvement.

Le hangar sera démonté pour être reconstruit et accolé à l'atelier municipal.

Le nettoyage du restant des installations pourrait être assuré en partie par les deux employés municipaux.

Monsieur ARTASO, ferrailleur à SAINT AUBIN de LANQUAIS est intéressé par tout ce qui est ferraille ; il doit faire une proposition chiffrée.

Chantiers 2016

Pour ce qui est des travaux sur le réseau électrique, l'entreprise INEO est attributaire des 6 chantiers ERDF, lesquels vont s'étaler de juin jusqu'à la fin de l'année.

Actuellement RTE a engagé des travaux de peinture de la ligne électrique moyenne tension ; ils sont assumés par une entreprise étrangère et du personnel étranger. Cette ligne est coupée 3 semaines, pour que le travail soit fait en sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

Le quatorze juin deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica,

Représentée : AGUESSE Rachel,

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DUBUC Bernard, MARCOMINI Chantal, TEJERINA Stéphane.

Monsieur Emmanuel ROMERO a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Projet d'enfouissement de réseaux ; aménagement du haut du Bourg, FACE C,
 - Plan de financement pour le salon de coiffure, subventions LEADER et CONSEIL DÉPARTEMENTAL.
 - Numérotation des rues ; validation définitive,
 - Point signalétique des professionnels,
 - Mise à disposition des personnels communaux sur la voirie communautaire,
 - Décisions sur le nettoyage du site de Canguilhem,
 - Service TVA - activité Canguilhem et salon de coiffure, modification de la date de mise en œuvre,
 - Avenant à la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV),
 - Questions diverses.
- . Distribution du bulletin

Lecture et commentaire du compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2016 : une modification est demandée par Monsieur Patrick DUMON sur la formulation du dernier point concernant le régime des marchés et commerçants ambulants.

La modification et le compte rendu modifié sont adoptés à l'unanimité.

1 – Projet d'enfouissement de réseaux ; aménagement du haut du Bourg, FACE C

Dans le cadre du programme FACE C du second aménagement du Bourg (Rue de la mairie – Moulin à Vent – Vival – Place du foirail – Rue neuve et rue de la Poste) 2 tranches sont programmées :

1^{ère} tranche : 2016-2017

2^{ème} tranche : 2018.

Dans ce programme, une opération de suppression des fils nus sur la basse tension au lieu-dit le Plantier est aussi prévue.

Pour réaliser au mieux ces travaux, L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE va être sollicitée ; son étude sera croisée avec celle du SDE 24.

En effet il est nécessaire que l'étude prévoie de tenir compte des futurs aménagements du Bourg, notamment l'implantation de nouveaux bâtiments (halle, stationnement.....) et de penser au mieux à la mise en place de l'éclairage public.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour mettre en œuvre la coordination de l'enfouissement du réseau télécom et la réfection du réseau d'électrification.

Il rappelle que des travaux vont être menés sur le bourg afin de relier les différents transformateurs suite aux mises à niveau effectuées par le SDE.

Ces opérations vont permettre de mieux gérer le réseau électrique en cas de panne.

Ces travaux interviendront à compter du mois de juin, les administrés seront informés par courrier.

2 – Plan de financement pour le salon de coiffure, subventions LEADER et CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux dossiers de demande de subventions relatifs à l'aménagement d'un local communal en vue de l'installation d'un salon de coiffure ont été déposés. Il s'agit du LEADER des fonds européens et par l'intermédiaire du PAYS du GRAND BERGERACOIS et du CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Pour le LEADER, le financement accordé tient compte des loyers (futurs perçus par la Commune).

Le nouveau plan de financement se présente donc comme suit ;

- Montant de l'investissement hors taxes 22 400,37 €
- Autofinancement minimal de la Commune 8 960,15 €
- Subvention LEADER 9 497,75 €
- Subvention CONSEIL DÉPARTEMENTAL 3 942,47 €

Les travaux d'aménagement seront terminés pour le 1^{er} Juillet ; l'ouverture du salon de coiffure étant prévue pour mi-juillet.

Le Conseil Municipal valide les demandes de subventions, à l'unanimité.

3 – Numérotation des rues ; validation définitive

La commission municipale ayant mené le projet présente au Conseil Municipal le devis définitif concernant les panneaux de noms des rues, de numérotation, reçu de l'entreprise SIGNATURE.

Ce devis s'élève à 8 821,38 € ttc.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour valider ce devis.

Le Conseil Municipal valide la proposition, à l'unanimité.

Il est convenu que la commission prépare et organise les démarches d'information auprès des administrés concernant :

- La transmission des nouvelles adresses aux différents organismes,
- L'information sur la procédure de distribution et de fixation de plaques portant les numéros.

La Commune pourra bénéficier du reversement des amendes de police.

Le projet sera réalisé avant la fin de l'année.

4 – Point signalétique des professionnels

Par ailleurs, concernant la signalétique des professionnels, opération menée par la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, il est décidé d'envoyer un courrier à tous les professionnels de la commune de FAUX pour connaître leur souhait de figurer ou pas dans le cadre de cette signalétique.

Le Conseil Municipal souhaite en outre mener une réflexion sur la signalisation directionnelle routière : une réactualisation paraît vraiment nécessaire.

5 – Mise à disposition des personnels communaux sur la voirie communautaire

La compétence voirie étant transférée pour partie à la communauté de communes, il est proposé aux communes membres de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, une convention de mise à disposition du personnel municipal à la CCPSP afin que dans ces cas bien particuliers, le personnel communal puisse intervenir en urgence.

Les employés communaux mis à disposition pour ces tâches sont René PIGEARD et Philippe THÉAUX.

La Communauté de Communes souhaite que cette convention se fasse sans contre parties financières au bénéfice des Communes.

Il convient qu'un cadre précis d'intervention soit défini afin de pouvoir justifier et assurer ces interventions dans les meilleures conditions. Il s'agit aussi d'être certain que nos employés soient correctement couverts en cas d'accident.

Afin de préserver nos personnels, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la commune et la CCPSP fixant le cadre d'intervention de nos employés sur la voirie communautaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, à l'unanimité.

6 – Décisions sur le nettoyage du site de Canguilhem

Pour nettoyer le site de Canguilhem (ferrailles, plaques éverites, bois....) un appel d'offres avait été lancé par la commune : une seule réponse est arrivée en Mairie et le devis reçu dépassant la capacité financière prévue pour cette opération, la Commune a déclaré le marché infructueux et a retravaillé le dossier.

Pour l'enlèvement des éverites et la procédure liés au désamiantage du site de Canguilhem et des toilettes du stade de football, l'estimatif fourni est de :

- Pour l'Entreprise SODECO de LIMOGES : 14 399 € Hors taxes,
- Pour l'Entreprise SNPTP de BOULAZAC : 10 051 € hors taxes.

Ces deux devis prennent en compte la dépose et le transport jusqu'à un centre de retraitement.

Un plan de retrait répondant à des exigences administratives devra être élaboré, l'objectif est que le site soit prêt afin que l'entreprise URBA SOLAR puisse engager les travaux fin octobre – début novembre.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SNPTP de BOULAZAC, à l'unanimité.

A partir de l'implantation du parc photovoltaïque fourni par l'entreprise URBA SOLAR, la coupe d'une partie de l'actuel périmètre boisé devra être réalisée avant fin octobre.

L'entreprise B. MARES de LOUBEJAC qui assure la replantation de 11 ha dans le département (soit le double de la surface coupée) conformément à la réglementation en matière de déboisement, a été sollicitée pour procéder au défrichement et à la coupe des bois et faire une proposition.

Les propositions sont de ;

- Pin maritime, bille sans nœuds 35 € le mètre cube,
- Pin maritime, bille de palette diamètre 20 centimètre et plus 20 € le mètre cube,
- P.M et P.L.C papeterie pin, 36 € la stère,
- Pin laricio de l'entrée sciage diamètre 14 à 20 centimètres, 7 € la stère,
- Chêne de sciage non gelé, droit, de 5 mètres et plus, 50 € le mètre cube,
- Chêne de chauffage, diamètre 13 et plus, 10 € la stère,
- Bois divers, petits chênes et tordus, 3 € la stère.

La coupe des bois doit être réalisée en priorité afin que l'INRAP puisse procéder aux sondages préconisés par la DIRECTION RÉGIONALE de l'ARCHEOLOGIE et de la CULTURE, près du Brandelet avec date butoir pour le 15 Octobre 2016.

Les prix sont corrects par comparaison avec les cours actuels pratiqués en Dordogne. Le bois est vendu sur pied.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

Pour ce qui est de la ferraille ; des structures en ferraille sont présentes le long et sur les pistes, dans les bois, au niveau des pas de tir, à travers les cabanons.

L'entreprise ARTASO de ST AUBIN de LANQUAIS a fait une proposition à la commune. Un cahier des charges de l'enlèvement de ces ferrailles va être réalisé à partir du cahier des charges élaboré lors de l'appel d'offres. L'entreprise ARTASO propose d'effectuer gratuitement le démontage et l'enlèvement, sa rémunération se faisant sur la récupération et la vente des matériaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les devis et à lancer la procédure avec l'entreprise ARTASO.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

Toutefois, il reste encore le hangar et les charpentes des buvettes ; Monsieur le Maire propose de les mettre en vente ; les particuliers candidats choisis se chargeant du démontage, l'appel à concurrence pouvant se faire par le biais du TAMBOURINAIRE.

Il propose de conserver le petit bâtiment qui se trouve derrière l'ancien club house pour le stockage des matériaux.

7 – Service TVA - activité Canguilhem et salon de coiffure, modification de la date de mise en œuvre

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 24 Mai, nous avons souhaité créer un « service assujéti à la TVA » pour gérer les locations de Canguilhem (circuit et terrain) et du local dédié au salon de coiffure. L'application de cette procédure débuterait au 1^{er} juillet 2016 au lieu du 15 Juin.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

6 – Avenant à la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Cette convention concerne la demande de subvention accordée pour le belvédère de Canguilhem, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'évolution de la convention TEPCV qui relevait d'un préfinancement par la CAISSE des DEPÔTS et CONSIGNATIONS d'être désormais entièrement financé par des crédits budgétaires de l'état

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, à l'unanimité.

9- Questions diverses

Construction de la nouvelle Mairie

Une réunion très constructive s'est tenue en mairie avec l'architecte pour établir le plan de marche et le calendrier avec une première réflexion sur le plan initial du projet fourni.

La prochaine réunion de la commission travaux élargie se tiendra le mardi 21 juin à 20h30 à la mairie.

Les prochaines réunions avec l'ensemble des professionnels concernés, l'ATD et les membres de la commission travaux élargie se tiendront les 27 Juin et 4 juillet 2016 à 14h.

TAMBOURINAIRE

Le Tambourinaire établit un des nombreux liens entre la municipalité et les habitants. Actuellement la distribution du Tambourinaire repose sur un trop faible nombre de conseillers municipaux. Les membres présents du conseil, souhaitent que les zones de distribution soient définies de telle sorte que chacun puisse prendre sa part de responsabilité, tous les 2 mois à cette tâche municipale. Cela permettra de réduire le nombre d'exemplaires à distribuer par conseiller.

DISTRIBUTION DES BACS POUBELLE

Distribution des bacs poubelles par SMD3 : Monsieur le Maire fait le point sur l'état de la distribution des bacs poubelles par le SMD3. Tous les administrés n'ont pas encore reçu leurs bacs. La date de démarrage du nouveau système de collecte n'est pas encore fixée.

Heures supplémentaires

Le Conseil Municipal autorise le personnel de la commune de FAUX, employé à temps complet à percevoir des heures supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

NOUVEAUX HABITANTS

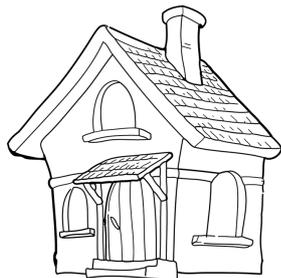
Madame DUPUIS Florence et Monsieur CAILLAUD Jean-Michel au « Bourg »

Monsieur ALEXIS Franky aux « Galis »

Mesdames SERRANE Nadine et HUGONNET Marcelle aux « Prés de la Fontaine »

*Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre
Commune.*

*Nous invitons les nouveaux
résidents à venir se faire
connaître à la MAIRIE et
aux services de LA POSTE à
ISSIGEAC, dès leur arrivée
dans notre village.
Merci d'avance*



DÉCÈS

M. GONTIER Raymond décédé le 6 Juin 2016 à PARIS 10^{ème} à l'âge de 69 ans .

M. BRON Louis décédé le 13 Juin 2016 à TERRASON-LAVILLEDIEU à l'âge de 95 ans.

Mme PETIT Florence décédée le 9 Juillet 2016 à PERIGUEUX à l'âge de 54 ans.

**Nous présentons à la famille nos plus sincères
condoléances.**

LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter en 2017, les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales.

La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2016.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt).

L'inscription sur les listes électorales est possible en se rendant à la mairie avec les pièces exigées ([formulaire d'inscription](#) , pièce d'identité et justificatif de domicile).



**Pensez à vous faire inscrire avant le 31 décembre 2016
à la Mairie de FAUX.**

**Passée cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire
pour les futures élections.**

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

LE BUREAU DE LA MAIRIE

Est ouvert au public les :
Lundis – Mercredis - Vendredis,
De 14 heures à 18 heures 30.

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96

📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

De FAUX est ouverte,
Les après-midi,
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

MARCHÉ du VENDREDI

Celui-ci a lieu sur la Place du Foirail,
Partie goudronnée,
Tous les vendredis matins,
De 9 h à 12 h 30.



LE RAMASSAGE DES POUBELLES

est effectué le Lundi matin
Et le jeudi matin en période estivale
(juillet-août)

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Depuis le 1^{er} janvier 2016, de nouveaux horaires pour les déchèteries du bergeracois sont mis en service.
Veuillez les trouver ci-dessous :

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac		Saint Pierre d'Eyraud		Issigeac		Sigoulès	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h			9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

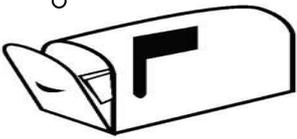
Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC :

- d'une pièce d'identité,
- de la carte grise du véhicule,
- d'un justificatif de domicile.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

Téléphone/FAX : 05.53.73.34.46

INFORMATION A LA POPULATION



BOITES AUX LETTRES

Nous prions nos habitants de bien vouloir indiquer leur(s) nom(s) et prénom sur la boîte aux lettres. Ceci permettra de faciliter la distribution du Tambourinaire, la distribution du courrier du facteur, ainsi que le travail de numérotation des rues de la Municipalité.

Merci pour votre collaboration.

PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA CANICULE

Comme chaque année la préfecture nous demande d'ouvrir un registre, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été, de recenser les personnes âgées, handicapées, isolées à leur domicile.

Nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie de FAUX si vous êtes dans cette situation et nous sollicitons également toutes personnes connaissant amis ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs de nous les signaler.



MATERIEL À VENDRE SUR LE SITE DE CANGUILLEM

Lors du conseil municipal du 14 juin 2016 des décisions ont été prises pour le nettoyage du site de Canguilhem.

Concernant les buvettes, les toitures en éverite sont enlevées par une entreprise spécialisée.

Pour les charpentes, comme pour le bâtiment de stockage il a été décidé de les mettre en vente.

Un appel à concurrence est donc lancé par le biais du TAMBOURINAIRE auprès de tout candidat qui serait intéressé. Les candidats choisis se chargeant du démontage sur place.

Merci de bien vouloir faire acte de candidature par courrier à envoyer ou déposer à la mairie avant le 01 septembre 2016

Caractéristiques :

- 1ère buvette 4 fermes de 5.50 m x 5.50 m ; hauteur 3.10 m au centre, et 2.70 m sur les côtés.
- 2ème buvette 2 fermes de 4 m x 4 m ; hauteur 1.40 m
- Bâtiment de stockage 3 fermes de 4 m x 10 m

Chaque lot est vendu séparément. Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie aux heures d'ouverture.

LES BRUITS DE VOISINAGE

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- ⇒ les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- ⇒ les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage du 15 août sera remplacé
par le Mercredi 17 août 2016

**Les ramassages des ordures ménagères sont maintenus
les Jeudis de Juillet jusqu'au 1^{er} Septembre 2016**

RAPPEL pour le ramassage des ANCIENS CONTENEURS à ordures ménagères

La collecte des anciens conteneurs se fera le **8 et le 9 août 2016**.

Pour les personnes souhaitant que leurs anciens conteneurs soient ramassés, nous vous remercions de bien vouloir les sortir en bordure de trottoir aux dates précisées.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait et qui souhaitent que leur conteneur soit ramassé, merci de bien vouloir retourner en mairie le coupon-réponse joint à la fin du journal.

Jardin d'insertion par l'activité économique

30 mai 2016 OUVERTURE de la

Rue Bonnat 24100 BERGERAC
(Ancien Lycée de l'Alba)

LA SECONDE VIE DES PRODUITS

LE RÉEMPLOI, LA RÉPARATION, LA RÉUTILISATION

participe à l'économie circulaire en permettant une réduction des consommations des ressources et des déchets par un allongement de la durée de vie et d'usage des produits.

Projet d'entreprise qui prend racine dans les valeurs de **l'Économie Sociale et Solidaire** et qui a pour objectif de remettre à l'emploi, dans les conditions réelles du marché, des hommes et des femmes relevant du dispositif d'insertion

Contact Tel: 05.53.27.36.88
Mail: recyclerie.bergeracoise@orange.fr

Les solutions de collecte proposées :

- Horaires pour **DÉPOT Recyclerie**

LUNDI	9h - 11h30	13h - 16h30
MARDI	9h - 11h30	13h - 16h30
MERCREDI	9h - 11h30	13h - 16h30
JEUDI	9h - 11h30	13h - 16h30
VENDREDI	9h - 11h30	

- Collecte à domicile ou en entreprise sur rendez-vous pour les gros volumes
- Possibilité de déposer vos produits dans les **déchetterie du Bergeracois (Bergerac, Issigeac, St Pierre d'Eyraud, Sigoulés) pendant les heures d'ouverture.**

Prochainement ouverture d'un magasin de 500m² sur le site de la Recyclerie

Question De Culture 39 bis, rue Renaudat 24130 PRIGONIEUX
 Siret n° 43473380400018 - APE / 8899b - Téléphone : 05 53 61 60 33 Fax : 05 24 84 15 91
 Email : asso.qdc@wanadoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Flash Impression Bergerac



RVPB Note technique

Problématique des bandes tampons et ZNT

Date : 13 juin 2016

Lieu : Couze et St Front

Objet : Bandes tampons et Zones Non Traitées (ZNT) le long des cours d'eau : [qu'en est-il pour les communes adhérentes au syndicat RVPB ?](#)

Le questionnement des agriculteurs tant autour des Zones Non Traitées (ZNT) que de la mise en place d'une bande tampon le long des cours d'eau nous est plusieurs fois revenu. La distinction entre les deux obligations étant nécessaire, c'est ce à quoi tente de répondre le tableau ci-dessous.

	ZNT	Bande tampon	
		BCAE Bonnes Conditions agricoles Et Environnementales	SIE Surface d'Intérêt Écologique
Cadre réglementaire	Autorisation de mise sur le marché	Conditionnalité BCAE	Paielement vert – aides PAC
Pour quel objectif principal ?	Limiter les phénomènes de dérive.	Limiter les phénomènes de dérive et l'entraînement des produits phytosanitaires par ruissellement.	Établir ou maintenir des surfaces d'intérêt écologiques sur les exploitations agricoles
Qui est concerné ?	Tout utilisateur de produits phytosanitaires le long d'un cours d'eau	Tous les exploitants agricoles demandeurs d'aides y compris « les petits producteurs » + les parcelles situées en zone vulnérable.	Tous les exploitants agricoles demandeurs d'aides PAC au titre des aides découplées.
Quels cours d'eau et points d'eau ?	Tous les cours d'eau, points d'eau, plans d'eau figurant en trait bleu plein ou pointillés sur les cartes IGN au 1/25 000ème les plus récentes du département.	Tous les cours d'eau, points d'eau, plans d'eau figurant en trait bleu plein ou pointillés nommés sur les cartes IGN au 1/25 000ème les plus récentes du département.	Tous les cours d'eau, points d'eau, plans d'eau figurant en trait bleu plein ou pointillés sur les cartes IGN au 1/25 000ème les plus récentes du département.
Largeur concernée	5 mètres minimum à partir de la berge du cours d'eau mais peut aller au-delà pour certains produits (20 m, 50 m ou 100 m) → se référer à l'étiquette.	5 mètres minimum à partir de la berge du cours d'eau, là où la berge est accessible avec un semoir.	Entre 5 et 10 mètres pour les bandes adjacentes aux terres arables.
Modalités d'application	Zone sans traitement mais pas forcément enherbée, la culture peut être maintenue. Réduction des ZNT 20 m et 50 m possible si implantation d'une bande tampon de 5 m de large et utilisation d'un moyen de limitation de la dérive reconnu par le ministère de l'Agriculture et enregistrement des pratiques phytosanitaires de la parcelle concernée (cf. registre phytosanitaire).	Couvert permanent et couvrant présent toute l'année implanté (espèces locales) ou spontané. → Pour les cultures pérennes : enherbement total des 5 premiers mètres longeant le cours d'eau. → Pour des couverts de légumineuses : pas de retournement possible. -Modalités d'entretien à respecter. -Pas de stockage autorisé (ni matériel agricole, ni fumier) -Fauche et pâturage autorisés. -Labour interdit.	Bandes de végétation ripicole. Couvert permanent et couvrant présent toute l'année implanté (espèces locales) ou spontané. Pas de production agricole mais fauche et pâturage autorisés, distinguable du couvert attenant.

Au delà de la réglementation qui donne une vision théorique de la situation, le syndicat de rivière recommande aux agriculteurs d'insérer une bande tampon dans la mesure du possible, le long des cours d'eau en trait pointillés et non nommés. En effet, l'impact sur la qualité de l'eau par des résidus de produits phytosanitaires le long de ces derniers est presque similaire aux cours d'eau permanents notés par un trait plein.

Pour plus d'information, se référer à l'article 1 de l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030555873>

Cordialement,

Pierre-David Bocard, Technicien rivières

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Syndicat Mixte Rivière Vallée et Patrimoine en Bergeracois RVPB a déposé un dossier de demande d'intérêt général concernant la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien sur la commune de Bergerac, concernant les cours d'eau non domaniaux, la Rivière Conne et ses affluents, le ruisseau le « Conneau » et le « Font Ley » et leurs affluents à Bergerac, Faux, Issigeac, Monsaguel, Saint Cernin de Labarde, Montaut, Cours de pile, Saint Nexans, Colombier, Bouniagues, Monsaguel, et Saint Perdoux.

Le RVPB est en charge de la réalisation de ce programme. Le programme d'actions et d'interventions concerne sur le territoire des communes adhérentes du Syndicat :

- La rivière Conne et ses affluents
- Le ruisseau « Lespinassat » et ses affluents,
- Le ruisseau « le Conneau » et le « Font Ley » et leurs affluents.

Objectifs et nature du programme

L'ensemble des travaux est destiné à assurer le bon fonctionnement du réseau hydrographique au moyen d'une gestion cohérente, pérenne et adaptée aux milieux.

Ces travaux consistent à :

- Un programme d'entretien défini à l'article L.215-14 du Code de l'environnement selon le cahier des charges inclus au dossier de Déclaration d'Intérêt Général ;
- Un programme d'études et d'aménagements précisé dans le dossier déposé.

Le dossier déposé présente, par cours d'eau et tronçons, les objectifs, besoins, enjeux, le linéaire concerné, les principes à mettre en œuvre, le coût unitaire estimé en euros par mètre linéaire et le coût estimé pour le secteur considéré. Les actions et interventions sont précisées par tronçon.

Les actions détaillées sont à consulter en Mairie sur l'Etude Globale préalable à la Déclaration d'Intérêt Général.



AIDES REGIONALES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016.2017

Pour les lycéens, apprentis et étudiants

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine a adopté une série d'aides et de dispositifs pour soutenir, accompagner et orienter les lycéens, apprentis et étudiants dans leur quotidien.

Acheter des manuels scolaires, se procurer des équipements professionnels, passer le permis de conduire ou encore emménager dans un nouveau logement... Tout cela représente des dépenses importantes auxquelles les jeunes en formation et leurs familles doivent faire face.

Au-delà des compétences strictes de la Région pour équiper, rénover et construire des lycées, Nouvelle-Aquitaine fait le choix d'accompagner les jeunes pour garantir un égal accès à la formation pour tous.

Un document de présentation des différentes aides proposées pour la rentrée 2016-2017 est disponible en Mairie :

- Aide à l'acquisition de manuels scolaires,
- Aide à l'acquisition d'équipements professionnels,
- Aide au permis de conduire,
- Aide aux devoirs et environnement numérique de travail,
- Aide aux transports,
- Aide à l'hébergement et à la restauration,
- Fonds social d'aides aux apprentis,
- Caisse d'avance du premier loyer.

BAIGNADES/ NOYADES

En France, les noyades sont responsables d'environ 500 décès accidentels chaque été. Organisée par l'Institut de veille sanitaire (InVS) avec le soutien de quatre ministères (Santé, Intérieur, Logement et Sports)¹, l'enquête NOYADES 2015 porte sur toutes les noyades suivies d'une hospitalisation ou d'un décès entre le 1er juin et le 30 septembre 2015. En parallèle, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) rappelle les bons réflexes pour se baigner en toute sécurité.

L'enquête NOYADES : analyser pour mieux prévenir

L'objectif de cette enquête est de décrire les caractéristiques et facteurs de risques des noyades accidentelles au cours de l'été 2015, pour contribuer à guider les actions de prévention et de réglementation : recenser le nombre de noyés, en tous lieux, décrire les caractéristiques des victimes et leur devenir (décès, ou survie avec ou sans séquelles), renseigner sur les circonstances de survenue de ces noyades.

Au cours de la [précédente enquête, réalisée en 2012](#), 1 238 noyades accidentelles avaient été enregistrées, provoquant 497 décès. La majorité des noyades étaient survenues en mer (214 décès), en cours d'eau (139 décès) ou en piscine privée (51 décès).

Se baigner sans danger : les bons réflexes

Les résultats de l'enquête NOYADES renforcent d'autant plus la nécessité de rappeler les conseils pour se baigner sans danger. C'est pourquoi, l'Inpes diffuse une brochure pour informer parents et enfants des gestes à adopter pour se baigner et pratiquer une activité nautique en toute sécurité. Cette brochure est téléchargeable sur le [site de l'Inpes](#)

Principaux conseils pour se baigner en toute sécurité :

- **Surveiller vos enfants en permanence**, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.
- **Choisir les zones de baignade surveillées**, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- **Tenir compte de votre forme physique** : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et **ne pas surestimer votre niveau de natation**.
- **Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité** : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, etc.

Les conseils spécifiques pour les piscines sont disponibles sur : www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine.

Des résultats intermédiaires de l'enquête NOYADES seront publiés au cours de l'été et les résultats finaux présentant le bilan de la saison estivale 2015 feront l'objet d'un rapport en février 2016.



La Communauté de Communes Portes-Sud-Périgord
vous informe :

TRAVAUX DE VOIRIE

Pour des raisons techniques, les travaux de voirie
sur les voies communautaires commenceront

le Lundi 29 août 2016

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE....

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. GRUNBERG Yves 05.53.58.87.81
- * **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.53.24.88.91 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme HEYER Annabelle 05.53.24.32.17
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme Marie-Ange MACHOT : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Les Aînés ruraux)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

Calendrier manifestations 2016

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
13 Août	Concert – Eglise de FAUX	
15 Août	Fête du village - Dans le Bourg	Comité des Fêtes
3 Septembre	Concours de pétanque à 19 H 00	FC FAUX
15 Octobre	Repas de fin de saison - Salle des Fêtes	Les Boulistes de FAUX
30 Octobre	Thé dansant	Les Boulistes de FAUX
2 Décembre	Assemblée Générale	Les Boulistes de FAUX
3 Décembre	Soirée de la Saint Nicolas	APE

ASSOCIATION BERGERACOISE DE TIR

L'Association Bergeracoise de Tir conserve le label « **Valides handicapés pour une pratique sportive partagée** ».

Ce label est une marque de qualité concernant l'accueil des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive, de compétition ou de loisir, et permettant de prendre en compte les besoins inscrits dans la loi du 11 Février 2005.

Il identifie l'accessibilité des lieux de pratiques sportives (équipements adaptés, projet d'accueil de l'association), la qualité de l'encadrement (adapté et qualifié) pour les personnes ayant besoin d'adaptation pour les principales déficiences (motrice, visuelle, auditive, mentale).



LES 2CV EN FAUXLIE'S

L'association « Les 2 CV en FAUXLIE'S » vous remercie très sincèrement d'être passés nous voir le week-end des 11 et 12 juin (pour une fois sans pluie), pour son traditionnel rassemblement de 2CV et dérivés.

Sur les deux jours, plus de 80 voitures nous ont rendu visite dans la bonne humeur, comme d'habitude. Le dimanche matin une balade a permis de visiter les environs et de faire connaître le torrèfacteur de Saint Quentin et un viticulteur Bio.

Nous remercions :

Le garage VERGNOLLE, l'épicerie VIVAL, pour le financement des plaques de rallye.
Ainsi que Dynamic Peinture, Espace pneu d'occasion et Bricol'tout.

Et particulièrement la municipalité pour le prêt des chapiteaux, la mise à disposition du matériel communal et de ses employés, ainsi que tous les bénévoles qui ont aidé de près ou de loin au bon déroulement de ces deux jours.

Un grand merci également à nos infatigables Mamies Crêpes (Danielle, Josiane, et Maïe) qui ont régalez tout le monde le dimanche.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour une prochaine manifestation.

L'équipe organisatrice.

ÉGLISE de FAUX

Le SAMEDI 13 AOÛT 2016 à 20h30

Avec la participation de :

Caroline GOODWIN, soprano

Kingsley LARKE, guitare, piano

Dirk HEUFF, saxophone

Jean BALLION, saxophone

Jan SLOT, contrebasse

« La musique est le meilleur moyen de digérer le temps »

[Wystan Hugh AUDEN]

L'enthousiasme dont vous avez fait preuve lors de notre concert du 13 août 2015 nous a confortés et incités à produire une 2^{ème} édition cette année.

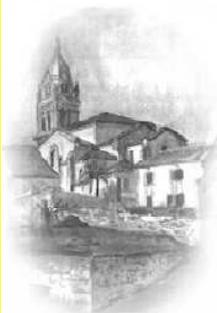
Peut-être sera-t-elle les prémices d'un mini-festival de musique dans notre commune, à l'occasion de la fête annuelle ? Nous le souhaitons, en vous espérant encore plus nombreux le samedi 13 août, où vous entendrez à nouveau un programme varié, classique, pop, folklo, bossa, jazz.

Vous remarquerez que notre groupe s'est enrichi d'un nouvel élément, Jan SLOT, contrebassiste.

Jean BALLION.



PARTICIPATION LIBRE



Comité
des Fêtes

FAUX

13 août

20 h 30 CONCERT
EGLISE DE FAUX

Entrée libre

14 août

Concours de Pétanque

19h en doublette – ouvert à tous

Buvette et restauration sur place
(grillades, frites, crêpes...)

15 août

9 h 30 Messe de l'assomption

10h30 Faux'Boyard (*jeux pour enfants*)

12 h 00 Apéritif offert

Marché Gourmand

à partir de 19 h

Spécialités régionales :

- Huitres,
- Moules frites,
- Boudin, andouillettes frites
- Porc, Veau, Boeuf
- Fromage,
- Glaces, Crêpes, fruits
- Vin

FÊTE FORAINE
toute la journée

Promenade à Poneys

Jeux en bois

Animation musicale
en soirée

GRAND BAL

FEUX D'ARTIFICE

Renseignements: 05 53 61 68 01 HR
comitedesfetesdefaux@outlook.fr

CREATION et LOISIRS de FAUX 24560

Activités et horaires Saison 2016/2017



Les activités de l'association vont reprendre
Si vous le désirez, vous pouvez vous inscrire
Il y a des places disponibles dans chaque section

<p><u>KI AIKIDO</u> Dès 12 ans Lundi et jeudi 20 h 30 à 22 h 00 R. DALOZE 05 53 58 92 90 Salle des fêtes A partir du 29 09 2016</p>	<p><u>YOGA (bien être et santé)</u> Mercredi de 10h15 à 11h30 Par Mylène MUROT 06 71 15 91 90 Salle des fêtes A partir du 21 09 2016</p>	<p><u>GYM. ADULTES</u> Mercredi 18 h 30 à 19 h 30 par Josette BRIDAUX Responsable M. POTIER 05 53 24 36 71 Salle des fêtes A partir du 14 09 2016</p>
<p><u>RANDONNEE</u> Lundi 9 h 00 à 11 h 00 Jeudi 9 h 00 à 10 h 30 Responsable M POTIER 05 53 24 36 71 Sur la place du foirail A partir du 22 09 2016</p>	<p><u>DANCE COUNTRY</u> dès 8 ans Par Caroline LEGRAND 06 31 97 93 68 Vendredi 19h à 20h Salle des Fêtes A partir du 23 09 2016</p>	<p><u>GYM. adultes douce</u> Lundi 18 h 30 à 19 h 30 par Josette BRIDAUX Responsable M. POTIER 05 53 24 36 71 Salle des fêtes A partir du 12 09 2016</p>
<p><u>COUTURE</u> Mardi 14 h 00 à 17 h 30 A.FAURE 05 53 24 03 93 Préfa culturel A partir du 06 09 2016</p>	<p><u>ATELIER D'ART</u> Lundi 14 h 00 à 17 h 00 M. DELPIT 05 53 58 32 02 M. MELINSKY 05 53 22 53 08 Préfa culturel A partir du 12 09 2016</p>	<p><u>PEINTURE</u> Mercredi 14 h 00 à 16 h 30 M.H. ANSELMINO 06 63 52 56 06 Préfa culturel A partir du 16 09 2016</p>
<p><u>THEATRE de la jeunesse</u> par Carole WARNER 05 53 22 89 21 mercredi 16h30 à 17h30 De 6 à 16 ans Salle des Fêtes A partir du 14 09 2016</p>	<p><u>THEATRE adultes</u> par Carole WARNER 05 53 22 89 21 mardi et mercredi 20h30 à 22h Salle des Fêtes A partir du 13 09 2016</p>	

S'adresser aux responsables en cas de besoin

Cotisation annuelle : Enfants 20 € jusqu'à 16 ans inclus- Adultes 40 €

GYMNASTIQUE ET YOGA : 70 €

Présidente : Arlette Faure :05 53 24 03 93 -----faure-arlette@wanadoo.fr

Secrétaire : Desvergues Chantal 06 87 03 36 21-----jp.ch.desvergues@orange.fr



FC FAUX Seniors et U18

Après une saison 2015/2016 difficile en terme humain et sportif, les dirigeants du FC Faux ont décidé de changer de cap et de s'orienter vers une entente avec le club de l'US Mouleydier.

C'est la 1ère fois que notre club s'engage dans une telle démarche depuis sa création au niveau des seniors. Le regroupement des clubs est devenu une nécessité afin de pérenniser le football dans nos communes rurales.

Nous avons donc engagé l'équipe 1 en Départemental 1 (ex 1ère Division) et deux équipes en entente : Ent. Mouleydier/Faux 2 en Départemental 3 (ex 2ème Division) et Ent.Faux/Mouleydier 3 en Départemental 4 (Ex P2).

Mercredi 27 juillet, les staffs et dirigeants de chacun des clubs se sont réunis au foyer du club afin de finaliser le fonctionnement de cette entente avant le début de saison. Un point a été fait sur les recrues et les départs. Un bilan de 14 nouveaux joueurs et le départ de 3 joueurs a été constaté pour un effectif global d'environ 60 joueurs pour les 3 équipes.

Un point a également été fait au niveau de la catégorie U18. Cette équipe comporte une vingtaine de joueurs et reprendra les entrainements en même temps que les seniors. Ils commenceront la saison le 10 septembre par la Coupe d'Aquitaine et poursuivront par le championnat le 17 septembre.

Pour les Seniors et U18, les entrainements vont débuter **le 1er août** à raison de 3 par semaine les lundis, mercredis et vendredis jusqu'au 9 septembre inclus. A partir du mercredi 14 septembre 2016 les séances repasseront à 2 par semaine les mercredis et vendredis.

Ces entrainements se dérouleront :

- au stade municipal de Faux jusqu'au 31/10/16
- au stade de Mouleydier du mercredi 02/11/2016 au 28/02/17
- au stade municipal de Faux du 01/03/17 jusqu'à la fin de la saison.

Vous pouvez retrouver le programme des matchs amicaux sur le site du club www.fcfaux.footeo.com dans la rubrique "**Calendriers/résultats**" et les noms des nouveaux joueurs dans la rubrique "**recrutements/ départs**".

La saison officielle reprendra le dimanche 28 août pour l'équipe 1 en Coupe de France et pour les équipes 2 et 3 le dimanche 11 septembre en Coupe du District. Le 1er match de championnat est programmé le 18 septembre. Les équipes 1 et 2 joueront à Faux et l'équipe 3 jouera à Mouleydier.

Merci à tous les dirigeants et joueurs des deux clubs pour votre implication et votre dévouement afin que cette entente soit une réussite !

FC FAUX ECOLE DE FOOTBALL

Le FC Faux a besoin de jeunes joueurs afin d'assurer son avenir et de faire vivre le football à Faux. Nous recrutons donc des licenciés dans toutes les catégories depuis les U6 jusqu'aux U18.

Ci-dessous un mémo sur les âges et les différentes catégories d'équipes :

Catégorie U18 : né(e)s en 1999 (U18), 2000 (U17) et 2001 (U16)

Catégorie U15 : né(e)s en 2002 (U15) et 2003 (U14)

Catégorie U13 : né(e)s en 2004 (U13) et 2005 (U12)

Catégorie U11 : né(e)s en 2006 (U11) et 2007 (U10)

Catégorie U9 : né(e)s en 2008 (U9) et 2009 (U8)

Catégorie U7 : né(e)s en 2010 (U7) et 2011 (U6)

Nous sommes en entente avec les clubs de Couze-Lalinde-Sauveboeuf et Calès pour toutes les catégories. Tous les entrainements et les matchs se déroulent sur les terrains de Sauveboeuf ou de Couze. Pour cette nouvelle saison, afin de faciliter l'adhésion de nouveaux licenciés, les entrainements des U7 et U9 seront à nouveau au stade municipal de Faux les mercredis après-midi.

Dates des reprises des entrainements :

U7/U9 le mercredi 7 septembre 2016 au stade municipal de Faux

U11 le mercredi 7 septembre 2016 au stade de Sauveboeuf

U13 le mardi 23 août 2016 au stade de Sauveboeuf

U15 le mercredi 17 août 2016 au stade de Sauveboeuf

Pour rejoindre le FC FAUX vous pouvez vous renseigner auprès des dirigeants suivants :

Coordinateur de l'école de football :

Jean-Claude BOURNAZEL => 06.74.05.95.59

j.bournazel@orange.fr

Co-Présidents :

Audrey LEGAL => 06.20.61.16.36

audlegal@orange.fr

Olivier FONTAYNE => 06.72.70.66.72

olivierfontayne@orange.fr

Responsable Seniors :

Renaud LEGAL => 07.86.53.03.79

FAUX

**Samedi 3
septembre**

**CONCOURS DE PETANQUE
EN DOUBLETTE**

Inscriptions 18H30

Place du Foirail

(En face du VIVAL)



10 € la doublette

Organisé par le Football Club de FAUX

Renseignements:

06.20.61.16.36

Ne pas jeter sur la voie publique



Du 1er au 27 Août 2016

**ESCAPADE ARTISTIQUE
À " LA BARDE "**

Expo-vente

P'TITE SOEK

Créatrice mode enfants et accessoires

noumea_paris@hotmail.com

MONICA MELINSKY

Artiste peintre

monicamelinsky@gmail.com

ALBAN GATTI

Photographe

albangatti@gmail.com

Ateliers

KARINE GUINDEUIL

Aromatologue, art thérapeute et conteuse voyageuse

karine@laromina.com

MONICA MELINSKY

Atelier peinture aquarelle et collages

La BARDE *

24560 Faux

Expo-vente : entrée libre

Informations au 06 15 92 02 47

Ateliers, avec participation et sur réservation:

Ateliers de mandala, carnet créatif et duo parent-enfant, du 18 au 27 Août.

Réservations: 06 50 06 41 15 (Karine Guindeuil)

Ateliers d'aquarelle et collages, le 1er et 2 Août

Réservations: 06 09 21 06 09 (Monica Melinsky)

* À 1 km après la sortie de Faux en direction de Lanquais, route à droite (suivre panneau La Barde) dernière maison à gauche.

RANDONNÉE THÉÂTRE par le PONEY CLUB de Ste FOY

Baladins par les chemins, le temps d'un été !

Le mercredi 10 août, les acteurs cavaliers du Poney Club de Ste Foy présenteront leur nouveau spectacle, « D'histoires et d'eau fraîche » à Faux à l'occasion de son passage.

Depuis une vingtaine d'années, la randonnée-théâtre allie le plaisir du voyage à celui de jouer la comédie.

Une histoire originale est écrite chaque année et un metteur en scène professionnel guide les acteurs lors de la semaine de répétition.

Le projet combine pratique théâtrale et pratique équestre, les chevaux intervenant à maintes reprises au cours du spectacle.

Puis la troupe s'en va par les chemins, au rythme de leurs montures et chaque soir donne une représentation dans les villages, renouant ainsi avec la vie des baladins d'antan.

Cette année, la troupe voyage à cheval dans la vallée de la Dordogne, de Ste Foy jusqu'à Molière.

Le spectacle est gratuit et commencera à 21h30



PERMANENCES

Mme IMBERT ASSISTANTE SOCIALE de la
Direction Départementale de la Solidarité et de
la Prévention tient une permanence
Le **Jeudi**, à partir de 9 heures 30,
sur rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
☎ 05.53.58.75.95 (ou bien les autres jours
05.53.02.06.10).



M.S.A
sur rendez-vous par téléphone au
08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC

C.I.A.S d'ISSIGEAC (Aides ménagères)
Permanences ouverture au public
mardi – jeudi – vendredi de 9h à 12h
Prendre rendez-vous pour les autres jours de la
semaine
☎ 05.53.58.70.90.
21, rue Sauveterre 24560 ISSIGEAC

C.I.A.S d'EYMET
☎ 05.53.22.98.16

S.S.I.A.D
Route d'Eymet à ISSIGEAC
Permanence administrative le jeudi
de 15 h à 16 h 30,
☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE
tous les jours de 8h30 à 16 30
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.
☎ 05.53.35.60.00.
3646

INFO DROITS
Information juridique gratuite
(Famille, contrats, travail, pénal, procédures)
au Centre Intercommunal d'Action Sociale de
LALINDE, 2, Rue Péchaud.
Le 4^{ème} jeudi du mois
de 14h à 16h
☎ 05.53.35.34.03.



CARSAT
du lundi au vendredi
de 8h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,
1-3 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC
☎ 3960 ou 09.71.10.39.60
Numéro unique pour l'Aquitaine
05.47.56.92.19

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)
sur rendez-vous, tous les lundis de 9h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –
Place Jules Ferry à BERGERAC.
☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi
de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.
(Centre d'Ecoute de Documentation et
d'Information des Femmes et de la Famille)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h à 17 h - 21, Boulevard Jean Moulin à
BERGERAC.
☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE
Monsieur J.M. TRICHET, que vous pouvez
joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de
BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05
Jour de permanence : chaque 3^{ème} jeudi du mois
Sauf décembre le 22 du mois
ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie
EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de
communes.
À titre indicatif...peut subir des changements

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT
Aide au logement, information des
femmes et de la famille, fédération des
consommateurs, protection judiciaire de
la jeunesse, aide aux victimes,
conciliateur, médiation familiale
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.
☎ 05.53.73.24.77
Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les
professionnels du domaine juridique.

MEMENTO

POMPIERS 18
SAMU 15

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80
Permanences Lundi – Mercredi après-midi
Dimanche matin

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 Télécopie 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD (Site d'Issigeac)	05.53.22.57.90
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
ECOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD (scolaire) Secrétariat	05.53.24.98.46
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
C.I.A.S. d'ISSIGEAC	05.53.58.70.90
OFFICE du TOURISME d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC	
- des TILLEULS	05.53.58.60.64
- HUMPHRIES	05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33
INFIRMIERES à FAUX	
Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES)	
- POTIER C. et Didier DERET	05.53.74.86.58

à ISSIGEAC	06.84.36.12.83
- M. ADELAÏDE à BOUNIAGUES	05.5323.35.72 06.76.82.89.76
- B. LACOSTE-LAFOSSE à BOUNIAGUES	06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES	
-S. GLORIEUX à ISSIGEAC	05.53.24.12.37
-Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES	06.20.92.01.83 05.53.22.89.05
- S. POIRIER à FAUX	06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES	
M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES	05.53.63.90.50
- M. CHAPUIS à ISSIGEAC	06.72.65.41.21
- Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIREC. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.53.61.53.00
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.04
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières http://www.bergerac.aeropor t.fr/	05.53.22.25.25

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10
(Presbytère d'EYMET)

**Une messe est célébrée chaque dimanche
à 9h30 à ISSIGEAC et à 11H15 à EYMET
Lundi 15 Août messe à FAUX à 9h30**

**Monseigneur MOUSSET évêque de Périgueux et Sarlat nous informe que
l'abbé PERYGA, sera remplacé par l'abbé BRUNO, à partir du 1^{er}
SEPTEMBRE 2016.**

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en
équipe avec les médecins
D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre
le MEDECIN DE GARDE,
un seul numéro à composer :
le 15**

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts)- La Cabane – 05.53.61.37.45
– ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou
05.53.61.37.59
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes
et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) Les Galis – 06.45.65.57.56 – courriel
rg24@live.fr
LAFON Caroline (Les Ciseaux de Faux) Coiffure mixte - Rue de la Poste – 05.53.27.24.54
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – Les Galis – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – Fontaud – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – Le bourg – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - Le Buth – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-
Chauffage) Le Buth 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – La Robertie – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – Le Buth – 05.53.57.48.53
STEYAERT Miguel (Electricité) – Le Buth – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – Le Bourg – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) La Métairie du
Roc – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) « Le Buth » - 05.53.61.24.45
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - La Barde - 01.47.47.09.17 ou
06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) La
Cabane –
05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
HONDAREYTE Jean-Marc (Camping à la Ferme) – La Micalie – 05.53.24.31.16
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) « Fontaud » -
05.53.23.40.06 ou 06.77.04.19.91
LAFON Caroline (Les Ciseaux de Faux) Coiffure mixte - Rue de la Poste – 05.53.27.24.54
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) « Les Grèzes » - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie)- Le Bourg – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – La Robertie - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 05.53.57.76.82 www.chateaufortour.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – Le Bourg – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – Le Bourg - 05.53.22.59.60
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – rte de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – le Bourg – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEM Megane – Les Grèzes – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin »

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE -
Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET - Le Moulin – 06.88.20.28.57 - **Une
permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 30

Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après- midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30

(Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

Autres

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

ORDURES MÉNAGÈRES

Les personnes souhaitant que la commune récupère les anciens conteneurs à déchets ménagers doivent se faire connaître auprès de la mairie.

Indiquez-nous, par la même occasion, si vous n'avez pas été desservi en nouveaux conteneurs.

Vous pouvez nous retourner ce bulletin réponse

✂-----

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je souhaite que la commune récupère mon ancien conteneur à déchets ménagers.